



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/05/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 27 MAI 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

35

DATE DE LA CONVOCATION

19 mai 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, commune de Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 19 mai 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, PRIOUL, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT

Suppléants :

Suppléantes : Mmes COULAUD, PATAUD Jacqueline

Excusés : Mmes JOUANNETAUD, CAPS

MM ARTHUR, MEYER, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Procuration de Monsieur Jean-Louis PATEYRON à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : Demande de financement Leader pour l'emploi d'un agent contractuel afin de réaliser une base de donnée du patrimoine bâti du territoire

Le Président rappelle qu'au titre de sa compétence « restauration et valorisation du petit patrimoine rural non protégé d'intérêt communautaire », le conseil communautaire a autorisé, par la délibération du 19 février 2009 n°2009/02/05, le recrutement d'un agent contractuel pour la réalisation d'une base de donnée du patrimoine bâti du territoire.

Il rappelle que cet agent sera recruté pour une durée de trois mois, renouvelables trois mois, sur la base de l'indice brut 442, indice majoré 389. Le coût mensuel pour la Communauté de communes est de 2513,65 € (salaire+charges) soit un coût total de 15 081,90 € sur les 6 mois.

Il informe que des financements sont possibles grâce au programme Leader mis en place à l'échelle des Pays Sud Creusois et Ouest Creuse.

Considérant cette opportunité, le Président propose de solliciter une subvention à hauteur de 55% du montant total des frais relatifs à ce poste au titre de la mesure 323 E « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel » du programme « Sud Ouest Creuse Leader » soit 8295,05 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à solliciter la subvention nécessaire auprès Groupe d'Action Locale du programme « Sud Ouest Creuse Leader ».
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 28 mai 2009
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD